

L'Anse-Saint-Jean, le 5 octobre 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 5 octobre 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents : Madame Chloé Bonnette

276-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

277-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et Adoption de l'ordre du jour**
3. **Lecture et adoption des procès-verbaux**
- 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 14 septembre 2020
- 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de l'extraordinaire du 16 septembre 2020
4. **Lecture et adoption des comptes du mois**
- 4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de septembre 2020
5. **Renouvellement des petites caisses**
6. **Lecture de la correspondance**
7. **Administration**
- 7.1 Modification de la résolution # 206-2020 concernant l'acceptation d'une dérogation mineure pour la propriété située au 9, rue du Faubourg.
- 7.2 Transport Adapté du Fjord inc - Quote-part 2019.
- 7.3 Renouvellement de notre contribution Centraide 2020.
- 7.4 Heures d'ouverture pour la coopérative Minuit moins cinq.
- 7.5 Demande pour l'aménagement d'un stationnement - Secteur chemin Périgny.
- 7.6 Reprise de la gestion des infrastructures du Barrage Hydro-Morin.
- 7.7 Offre de services et d'honoraires professionnels en architecture.
- 7.8 Préparation d'un mémoire conjoint avec la Municipalité de Petit-Saguenay pour le BAPE concernant le projet de construction d'un complexe de

liquéfaction de gaz naturel à Saguenay.

8. Travaux publics

- 8.1 Volet 1 du programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPSASEP).
- 8.2 Résolution attestant la fin des travaux pour le dossier # AIRRL-2018-485 - Rechargement granulaire sur le chemin Périgny.
- 8.3 Chemins de tolérance 2020-2021.
- 8.4 Offre de service pour le projet d'affichage municipal.

9. Urbanisme

- 9.1 Démission de monsieur Ghislain Houde comme membre du Comité consultatif d'urbanisme
- 9.2 Demande de dérogation mineure lot 6 145 517 (Monsieur Gervais Lavoie)
- 9.3 Demande de permis de lotissement créant les lots 6 389 975 et 6 3878 976 (Monsieur Gervais Lavoie)
- 9.4 Dérogation mineure lot 6 146 113 (Madame Anick Gagné)
- 9.5 Demande de permis de lotissement d'un territoire non cadastré pour créer le lot 6 388 015 (Monsieur Rodrigue Gagné)
- 9.6 Demande de permis de lotissement pour le lot 6 390 055 (Monsieur Tommy Lavoie)
- 9.7 Demande de permis de lotissement créant les lots 6 396 129 et 6 396 130 (Monsieur Mario Lebreux)
- 9.8 Demande de permis de construction d'une remise - 18, rue de Génolhac
- 9.9 Demande de permis de construction d'une remise - 112, chemin du Refuge
- 9.10 Demande d'un permis de construction neuve - 85, chemin de Vébron
- 9.11 Demande de permis de construction d'une remise - 136, chemin de Vébron

10. Sécurité publique

11. Loisir, culture, tourisme et vie communautaire

- 11.1 Programmation d'activités annuelles au Mont-Édouard - Montagne en feu
- 11.2 Préfaisabilité - Plateforme agricole non apparentée - périmètre de L'Anse-Saint-Jean - Phase pré-faisabilité devis d'exécution de caractérisation de sites potentiels.

12. Varia

13. Rapport des comités et informations

14. Période de questions

15. Fermeture de la séance

278-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 14 septembre 2020.

279-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 septembre 2020.

280-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE SEPTEMBRE 2020

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2020 au montant de 37 989.25\$ et des paiements directs au montant de 1 0147.70\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

281-2020

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 206-2020 CONCERNANT L'ACCEPTATION D'UNE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 9, RUE DU FAUBOURG

CONSIDÉRANT la résolution # 206-2020 en date du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QU'UNE erreur s'est glissée relativement à l'empiètement du garage dans la bande riveraine;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 206-2020 en changeant l'empiètement de 4.55 mètres pour 2 mètres environ.

282-2020

TRANSPORT ADAPTÉ DU FJORD INC - QUOTE-PART 2019

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la quote-part pour l'année 2019 au montant de 18 535.45 \$ pour le transport adapté et de 4 000 \$ pour le transport collectif.

283-2020

RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRIBUTION CENTRAIDE 2020

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler notre contribution corporative pour la campagne 2020 pour un montant de 100.00 \$.

284-2020

CENTRE COMMUNAUTAIRE LA PETITE ÉCOLE - DEMANDE DE MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE POUR LA COOPÉRATIVE MINUIT MOINS CINQ

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire la Petite École sera en rénovation à l'automne 2020;

CONSIDÉRANT QUE le Centre communautaire la Petite École doit relocaliser ses

locataires pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE la pandémie a rendu le contexte économique difficile à la coopérative Minuit moins cinq et que la perte de leurs espaces de travail leur donne une épreuve supplémentaire;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de permettre au Centre communautaire La Petite École de modifier les heures d'ouverture pour la coopérative Minuit moins cinq afin de leur permettre d'avancer leurs préparatifs pour répondre à leur échéancier de production de l'automne.

Cette modification doit respecter les consignes suivantes :

- Maintien des normes sanitaires en vigueur.
- La distanciation physique doit être respectée.
- La porte de la Petite école sera barrée à compter de 17 h 00.
- Aucune visite de sera permise en soirée.

Cette décision pourra être revue suivant l'évolution de la pandémie de la COVID-19.

DEMANDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT - SECTEUR CHEMIN PÉRIGNY

Le conseil municipal a pris connaissance de la demande de la Zec Lac-Brébeuf du 28 septembre dernier concernant l'aménagement d'un stationnement à l'extrémité du chemin Périgny. Ce stationnement sera utilisé par les propriétaires qui possèdent des propriétés situées dans les limites du territoire de la municipalité. Le conseil transfère donc cette demande au service des travaux publics pour vérification et recommandation.

285-2020

REPRISE DE LA GESTION DES INFRASTRUCTURES DU BARRAGE HYDRO-MORIN

CONSIDÉRANT QUE le barrage Morin a cessé ses opérations;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec a pris la décision de ne pas reprendre les installations et les opérations sous sa gouverne;

CONSIDÉRANT QUE le MAMH a contacté la Municipalité afin de connaître son intérêt à reprendre sous sa gestion le barrage;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte actuel, la Municipalité ne pourrait revendre l'électricité à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QU'outre le fait de revendre l'électricité, il n'y aurait pas d'avantages pour la Municipalité à exploiter ce barrage à moins de procéder à des investissements importants;

CONSIDÉRANT QUE le barrage demande déjà un investissement afin d'être mis à niveau et que le montant en question pourrait être appréciable;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité refuse de prendre à sa charge les installations et l'exploitation du Barrage Hydro-Morin;

ET QUE soit demandé au ministère de procéder à une analyse de démantèlement dans le respect des normes environnementales en considérant la présence d'une rivière à saumon;

ET QUE la municipalité soit consultée et tenue informée des orientations du ministère tout au long du processus de fermeture du barrage.

286-2020

OFFRE DE SERVICES ET D'HONORAIRES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE - TERGOS ARCHITECTURE ET BMD ARCHITECTES INC.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité aimerait développer les terrains aux abords du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité voudrait procéder à un appel de proposition pour la vente d'un immeuble concernant un projet immobilier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire se faire accompagner dans cette démarche pour la rédaction de certains documents;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède un règlement sur la gestion contractuelle et peut octroyer un contrat de gré à gré de moins de 25 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un contrat de services et d'honoraires professionnels aux compagnies Tergos Architecture et BMD architectes inc. aux taux horaires de 52.00 \$ à 124.80 \$ de l'heure. Cette offre de service n'excèdera pas 10 000 \$.

287-2020

AVIS D'INTENTION DE DÉPOSER UN MÉMOIRE DANS LE CADRE DES AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE SUR LE PROJET DE GNL QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a adopté une résolution d'appui aux projets de développement industriel sur le Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean aux projets de développement industriel sur le Saguenay est conditionnel au respect par les promoteurs des principes du développement durable et des objectifs québécois de réduction des émissions de gaz à effet de serre;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a également adopté la déclaration d'urgence climatique;

CONSIDÉRANT QUE le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient des audiences publiques sur le projet de GNL Québec de construire un complexe de liquéfaction de gaz naturel à Saguenay;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean déclare son intention de déposer un mémoire dans le cadre des audiences publiques du BAPE sur le projet de GNL Québec;

QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accepte de déposer ce mémoire conjointement avec les municipalités de Petit-Saguenay et de Saint-Fulgence;

QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean désigne le maire Lucien Martel pour déposer et présenter ce mémoire en son nom.

288-2020

VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE madame Annick Boudreault, directrice générale adjointe, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

289-2020

RÉSOLUTION ATTESTANT LA FIN DES TRAVAUX POUR LE DOSSIER AIRRL-# 2018-485 - RECHARGEMENT GRANULAIRE SUR LE CHEMIN PÉRIGNY

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale au volet - accélération des investissements sur le réseau routier local;

CONSIDÉRANT QUE les travaux consistaient au rechargement granulaire du chemin Périgny;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Denis Hamel, ingénieur de la M.R.C. du Fjord-du-Saguenay, a émis un certificat de conformité en date du 1er octobre 2020;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean décrète par la présente résolution que les travaux de rechargement granulaire sur le chemin Périgny dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale - Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) dans le dossier # 2018-045 sont complétés depuis le 20 novembre 2019 au coût de 54 069.85 \$.

290-2020

CHEMINS DE TOLÉRANCE 2020-2021

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement numéro 19-351 concernant l'entretien des chemins de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte de prendre en charge l'entretien des voies privées ouvertes au public par simple tolérance des propriétaires et accepte les requêtes déposées à cet égard pour l'entretien hivernal 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires nécessaires à la réalisation des travaux d'entretien seront définis dans le règlement de taxation;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la requête des voies privées ouvertes au public pour l'année 2020-2021 et de reconnaître à titre de chemin de tolérance les chemins décrits ci-dessous;

chemin des Mélèzes : 0.5 km
chemin des Pins : 0.75 km
chemin Rivière et du Domaine : 0.66 km
rue Côté : 0.44 km
chemin Bonne Entente : 0.375 km
rue des Cimes : 0.3 km
rue des Cévennes : 0.225 km
rue de Lozère : 0.09 km.
chemin de Vébron : 0.13 km
chemin du Boisé : 0.24 km
chemin des Plateaux.

291-2020

OFFRE DE SERVICE POUR LE PROJET D'AFFICHAGE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé, par appel d'offres sur invitation, pour le projet d'affichage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 1er octobre dernier et que les entreprises ayant déposé une soumission sont les suivantes :

Enseignes ESM au montant de 86 947.00 \$

Poitras Industries au montant de 95 536.99 \$

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat à l'entreprise Enseignes ESM, plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 86 947 \$ avant taxes.

292-2020

DÉMISSION DE MONSIEUR GHISLAIN HOUDE COMME MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISM

CONSIDÉRANT QUE monsieur Ghislain Houde a donné sa démission comme membre du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la démission de monsieur Houde;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la démission de monsieur Ghislain Houde comme membre du Comité consultatif d'urbanisme et de lui faire parvenir une lettre de remerciement.

293-2020

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE LOT 6 145 517 (MONSIEUR GERVAIS LAVOIE)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure # DM2020-04 a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation mineure consiste à régulariser la profondeur du terrain à 43,66 mètres au lieu de 45 mètres comme prescrit dans le règlement et ainsi permettre le lotissement en créant deux lots distincts;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure DM2020-04 présentée par monsieur Gervais Lavoie concernant le lot 6 145 517 afin de régulariser la profondeur moyenne du terrain pour la faire passer de 45 mètres à 43.66 mètres.

294-2020

DEMANDE DE LOTISSEMENT CRÉANT LES LOTS 6 389 975 ET 6 389 976 (MONSIEUR GERVAIS LAVOIE)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Gervais Lavoie a demandé un permis de lotissement afin de remplacer le lot 6 389 975 en créant les lots 6 389 975 et 6 389 976 du cadastre du Québec, le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les minutes 4624;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement #19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de lotissement déposée par monsieur Gervais Lavoie afin de remplacer le lot 6 389 975 en créant les lots 6 389 975 et 6 389 976 et d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

295-2020

DÉROGATION MINEURE LOT 6 146 113 (MADAME ANICK GAGNÉ)

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure # DM2020-05 a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande rendra conforme la profondeur du terrain afin de permettre le lotissement dudit terrain;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la demande de dérogation mineure # DM2020-06 afin de régulariser la profondeur du terrain à 64 mètres au lieu de 75 mètres comme le prévoit le règlement de zonage

296-2020

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT D'UN TERRITOIRE NON-CADASTRÉ POUR CRÉER LE LOT 6 388 015 (MONSIEUR RODRIGUE GAGNÉ)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rodrigue Gagné a demandé un permis de lotissement afin de créer le lot 6 388 015 du cadastre du Québec le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les minutes 4618;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement # 19-3556 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de lotissement de monsieur Rodrigue Gagné afin de créer le lot 6 388 015 et d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

297-2020

DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE LOT 6 390 055 (MONSIEUR TOMMY LAVOIE)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tommy Lavoie a demandé un permis de lotissement afin de remplacer les lots 6 145 635, 6 145 636 et 6 145 993 par le lot 6 393 055 du cadastre du Québec le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les minutes 4626 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement # 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de lotissement de monsieur Tommy Lavoie afin de remplacer les lots 6 145 635, 6 145 636 et 6 145 993 pour créer le lot 6 388 015 et d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec.

298-2020

DEMANDE DE LOTISSEMENT CRÉANT LES LOTS 6 396 129 ET 6 396 130
(MONSIEUR MARIO LEBREUX)

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Lebreux a demandé un permis de lotissement afin de remplacer les lots 6 144 649 en créant les lots 6 396 129 et 6 396 130 du cadastre du Québec le tout tel que montré au projet d'opération cadastrale préparé par monsieur Mathieu Tremblay, arpenteur-géomètre, sous les minutes 4724;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le règlement de lotissement # 19-355 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de lotissement de monsieur Mario Lebreux afin de remplacer le lot 6 144 649 pour créer les lots 6 396 129 et 6 396 130 à la condition que le plan soit corrigé pour le 10 % fins de parc selon la résolution 140-2019.

Et d'en faire le dépôt officiel au service du Cadastre du Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec suite à cette correction.

299-2020

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 18, RUE DE GÉNOLHAC

CONSIDÉRANT QU'UNE demande permis de construction a été déposée au département de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la construction est conforme au PIIA du secteur du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction d'une remise située au 18, rue de Génolhac.

300-2020

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 112, CHEMIN DU REFUGE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction a été déposée au département de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction d'une remise située au 112, chemin du Refuge à la condition qu'elle soit parallèle aux remises déjà existantes.

301-2020

DEMANDE D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION NEUVE - 85, CHEMIN DE VÉBRON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction pour une maison neuve a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est conforme au PIIA du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de permis de construction située au 85, chemin de Vébron.

302-2020

DEMANDE DE CONSTRUCTION D'UNE REMISE - 136, CHEMIN DE VÉBRON

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis de construction pour une remise a été déposée au service d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme au PIIA du secteur du développement du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QU'UNE recommandation positive a été donnée par le Comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de construction d'une remise située au 136, chemin de Vébron et que les matériaux soient les mêmes que le bâtiment principal.

303-2020

PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS ANNUELLES AU MONT-ÉDOUARD - MONTAGNE EN FEU

ATTENDU le contexte de développement du produit hivernal d'appel de la Haute-Route et les compétitions de performance à la station du Mont-Édouard;

ATTENDU les services d'animation et événementielle déployés par la Montagne en Feu depuis 2015 afin de dynamiser et d'innover en offrant de nombreuses activités dans l'effervescence des produits de glisse et de spécialité de la station du Mont-Édouard;

ATTENDU QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de tous les éléments (programmation 2020-2021) au projet et recommande par voie de résolution la décision suivante;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter une contribution au montant de 5 000 \$ pour l'année financière 2020-2021, montant représentant 17 % du budget total dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

ET QUE la Montagne en Feu s'engage à informer spécifiquement la municipalité relativement à toutes les opérations reliées à l'organisation et la tenue des événements. De plus, la Montagne en Feu remettra à la municipalité, à sa demande, copie des documents financiers ou comptables et les preuves d'assurance responsabilité-civile relative à sa gouvernance dans un souci de reddition de comptes.

304-2020

PRÉFAISABILITÉ - PLATEFORME AGRICOLE NON APPARENTÉE - PÉRIMÈTRE DE L'ANSE-SAINT-JEAN - PHASE PRÉ-FAISABILITÉ DEVIS D'EXÉCUTION DE CARACTÉRISATION DE SITES POTENTIELS

ATTENDU l'acte de dépôt des éléments de fonctionnement, de prospection et des scénarios budgétaires quant à l'implantation sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean d'une Plateforme agricole non apparentée;

ATTENDU l'acceptabilité des membres de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean quant à la réalisation d'une Étude de pré-faisabilité sous la gouverne du Directeur au développement de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

ATTENDU QU'UN montant maximum de 10 000 \$ a été accepté selon un fractionnement de 50 % provenant des montants de transferts municipaux à la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean ainsi que la dernière tranche de financement de 50 % provenant d'une démarche de financement auprès du FDT PSPS Local de la MRC du Fjord;

ATTENDU QUE les membres de la Société de développement de L'Anse-Saint-Jean ont été informés du projet et dûment été avisés du devis d'exécution par le Directeur au développement de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater M. Bernard Larouche, Directeur au développement pour déposer une démarche de financement auprès de la municipalité régionale de comté (MRC) du Fjord-du-Saguenay avec l'assentiment du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean, et ce pour un montant jusqu'à concurrence de 5 000 \$;

Et que l'on accepte de transférer un montant annuel municipal de 5 000 \$ du volet développement économique affecté au projet cité en rubrique;

Et que le Directeur au développement de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean soit autorisé à signer et déposer toute demande additionnelle en ce sens pour le déploiement d'une étude de pré-faisabilité quant à la caractérisation des terres agricoles du territoire afin de valider la réalisation d'une Plateforme agricole non apparentée.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Victor Boudreault

Monsieur Boudreault nous informe que la maison des Aînés de L'Anse a deux logements de libres

Monsieur Boudreault nous parle du dépôt sec. Il demande à la population de défaire leurs gros meubles cela prend beaucoup moins d'espace. Il rappelle aussi que les pneus doivent absolument être enlevés des jantes.

Monsieur Boudreault nous parle également de la nouvelle signalisation installée devant l'école Fréchette et invite la population à surveiller sa vitesse.

Monsieur Éric Thibeault

Monsieur Thibeault remercie monsieur Ghislain Houde d'avoir participé au Comité consultatif d'urbanisme et invite les personnes intéressées à faire partie du Comité consultatif d'urbanisme à donner leur nom par courriel à la municipalité.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que la zec devrait débiter les travaux pour la construction du nouveau poste d'accueil cette semaine. Les coupes sélectives de bois vont commencer également cet automne.

Monsieur Lucien Martel

Monsieur Martel nous rappelle les mesures sanitaires concernant la COVID-19. Il nous informe qu'il n'y aura pas d'activité de reconnaissance des bénévoles cette année. Un texte de remerciement sera publié dans l'Entre-Nous. Il tient à remercier tous les bénévoles de la municipalité. Il nous parle des nouvelles limites de vitesse que le Ministère des Transports installera bientôt sur la Route 170, à partir de HomeHardware jusqu'à l'entrée de la rue du Coin ainsi que la rue Dallaire. Monsieur Martel informe la population qu'en raison de la COVID-19 le CIUSSS retire temporairement l'infirmière en place au CLSC pour la réaffecter à des tâches essentielles et urgentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS

305-2020

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 45.

Madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».